

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal le mardi 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 16 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Aimé Haraux, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mmes LEMOINE Françoise, MOUSSET Valérie,
MM. HARAUX Aimé, LECOURT Jacques, YARD Jean-Luc, MOREAU Jacky,

Etaient absents – (pouvoir) :

Etaient absents :

Mmes HARAUX Ludivine, PERCHE Claudine,
MM. COLIN Jean-Emmanuel, HERISSON François

Mme Mousset a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Le Président de la séance demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 6

2. Projet de vidéoprotection : approbation du projet, de la dépense et demande de subvention auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime et du Département de la Seine- Maritime

Le Président de la séance expose que dans le cadre du projet de vidéoprotection, il convient :

- D'approuver le projet de vidéoprotection,
- D'approuver la dépense,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du département.

Le coût prévisionnel de la dépense est de 84 153.50€ HT.

La commune peut solliciter :

Auprès de la Préfecture : 40% de 84 153.50€ HT soit 33 661.40€ HT.
Auprès du Département : 30% de 84 153.50€ HT soit 25 246.05€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet de vidéoprotection, approuve la dépense et autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture et du Département.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 6

La séance est levée à 19h20

M. le Président de la séance remercie les personnes qui ont assisté au Conseil